

existe maintenant très peu de marchés à l'abri de l'EEP et entraîné une forte baisse des prix mondiaux globaux qui s'est concrétisée, pour les producteurs canadiens, par des rendements désastreusement bas.

Au 1^{er} janvier 1992, les États-Unis avaient subventionné 117 millions de tonnes de céréales, d'oléagineux et de produits dérivés américains, depuis la création de l'EEP en 1985. Le Programme a coûté 4 milliards de dollars aux contribuables américains. Le projet de budget du Président pour l'exercice 1993 prévoit un même niveau de financement pour le Programme que durant l'exercice 1992, soit 1,2 milliard de dollars.

Le Food, Agriculture, Conservation and Trade Act (FACT) de 1990 des États-Unis inclut un mécanisme de déclenchement lié au GATT, selon lequel des ajustements aux programmes touchant des produits ou des exportations spécifiques devraient être apportés ou envisagés par le secrétaire à l'Agriculture des États-Unis si l'Uruguay Round n'est pas achevé avec succès d'ici le 30 juin 1992. Dans ce contexte, le secrétaire à l'Agriculture serait par exemple tenu d'accroître de 1,0 milliard \$ le financement des programmes de promotion des exportations pour les années financières 1994 et 1995.

Programme de promotion commerciale

Le Programme de promotion commerciale (qui s'appelait autrefois le Programme ciblé d'aide à l'exportation) est autorisé par la Loi agricole. Il est administré par le service de l'agriculture étrangère du USDA. Dans le cadre de ce programme, 200 millions de dollars américains par année de la Société de crédit pour les produits de base (CCC) du USDA, seront consacrés au financement de la promotion des produits agricoles américains, au cours des années financières 1991 à 1995. L'industrie canadienne a manifesté sa préoccupation face à l'effet de ce programme sur les exportations canadiennes vers les marchés de tiers pays.

Programme de garantie du crédit à l'exportation à moyen terme (GSM-103)

Le programme GSM-103 autorise la CCC à accorder des prêts à faibles taux d'intérêt afin de favoriser la vente d'une grande variété de produits agricoles primaires et transformés américains. La CCC garantit 98 p. 100 du capital et une partie de l'intérêt accumulé pendant la période de financement, qui peut aller de trois à dix ans. Si les importateurs ou leurs banques ne font pas les paiements, la CCC honore la garantie en versant à l'exportateur ou à sa banque le montant du capital et des intérêts perdus couverts par la garantie.

Les ventes protégées par le GSM-103 faussent les échanges en raison du financement des taux d'intérêt et des conditions préférentielles des prêts, qui dépassent la durée commerciale normale de trois ans.